

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de prévoir les ressources financières et personnelles nécessaires pour maintenir et développer les systèmes d'alerte et de transmission de l'alarme en cas de dangers naturels. Les ressources doivent être affectées à la mise en œuvre des mesures suivantes:*

1. *reconduction et renforcement de mesures existantes visant à consolider le système d'alerte suisse (exploitation d'un système de prévision et d'alerte sécurisé en cas de crise, mise au point d'une nouvelle génération d'alertes d'incertitude à l'intention d'une société mobile et numérisée);*
2. *introduction de nouvelles mesures visant à développer le système d'alerte suisse (élaboration d'alertes de sécheresse, élaboration d'alertes de risques de mouvement de terrain).*

Décision du Conseil fédéral du 18 mai 2022 «Sécheresse croissante: monitrage, prévision, information et alerte» (www.admin.ch > Documentation > Communiqués > communiqués du Conseil fédéral > 18.5.2022 > Sécheresse: le Conseil fédéral veut introduire un système national de détection et d'alerte précoces).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2019 P 19.3715 Incendies de forêts. Mesures efficaces et modernes de lutte et de prévention (von Siebenthal)

Texte déposé: *Le risque d'incendie de forêt s'est accentué au cours des trente dernières années en raison de l'augmentation de la sécheresse et de la hausse des températures. Une bonne moitié des incendies de forêt est le fait de l'homme. La prévention des incendies de forêt est donc très importante. Pour faire face à l'aggravation de la situation due au changement climatique, il faut vérifier la pratique actuelle en matière de lutte contre les incendies de forêt, et l'adapter aux besoins et aux connaissances techniques actuels.*

1. *Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si les mesures de prévention des incendies de forêt doivent être renforcées en collaboration avec les cantons.*
2. *Il est chargé d'examiner si la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est encore opportune ou si les processus peuvent être optimisés. A titre de mesure préventive, la Confédération pourrait par exemple coordonner des avions de lutte contre les incendies.*
3. *Il est chargé d'examiner si la Suisse est équipée pour lutter contre les incendies de forêt sur de grandes surfaces et contre ceux qui pourraient s'étendre facilement (vent, sécheresse) et si des forces d'intervention, des avions de lutte contre les incendies, etc. seraient disponibles rapidement et en nombre suffisant pour empêcher la propagation du feu sur de grandes surfaces.*
4. *Il est chargé d'examiner les possibilités d'aménager des moyens d'extinction utilisables rapidement (bassins d'eau d'extinction, barrages, réseaux d'hydrantes, etc.).*